Une importante réunion de commerçants et industriels à Lille

La question de la grève des tramways y était à l'ordre du jour

On nous communique :

« Les membres du bureau de l'Union Lilloise du Commerce et de la petite Industrie, se sont réunis le 14 janvier à 11 h. au Palais de la Bourse, Bureau 106. Etaient présents : MM. Christiaens, Masson, Gamby, Heymann, Thiry.

« Une seule question est à l'ordre du jour : celle de la grève des tramways. M. CHRISTIAENS précise immédiatement que la réunion n'est pas faite pour examiner les causes du conflit qui sépare les Ministres compétents, du personnel de la Compagnie concessionnaire et porter un jugement à ce sujet, mais uniquement pour constater les conséquences désastreuses de la grève, au point de vue du commerce, et échanger des idées sur les moyens qui pourraient être suggérés aux pouvoirs publics afin de remédier sans retard, et dans toute la mesure possible, aux graves inconvénients causés par ce conflit.

M. Christiaens indique que cette grève l'a préoccupé dès son début et qu'il n'a pas manqué, la semaine dernière, de se rendre à la Mairie et à la Préfecture pour se documenter. Ce matin même, en présence de M. MASSON, président adjoint, il a eu une nouvelle et longue entrevue avec M. le Préfet du Nord qui a fait un exposé très complet de la situation. Devant le rejet à peu près certain par le Gouvernement de la demande de dérogation présentée par le personnel des tramways, le conflit risque de se prolonger. Tout doit être mis en œuvre pour atténuer le préjudice considérable causé à la population laborieuse de la majorité de l'arrondissement.

« Un échange de vues a eu lieu ensuite entre les différents membres du Bureau. M. Christiaens a résumé le débat et a constaté que d'après les renseignements recueillis, il n'est pas exagéré de prétendre qu'il y a, depuis la grève, une baisse de 25 à 30 % en moyenne sur les affaires réalisées dans le commerce lillois. Cette époque de l'année, au moment des expositions de blanc est une période de grande activité et les commerçants de la Nouveauté en particulier, travaillent depuis longtemps pour s'y préparer. Il est véritablement pénible de voir leurs efforts personnels gravement compromis par cette grève. Il faut donc appeler l'attention des pouvoirs publics sur le préjudice indiscutable injustement causé au commerce dont les charges si lourdes ne diminuent pas et se tourner vers eux pour les solliciter de prendre au plus tôt toutes dispositions utiles pour assurer le transport du public.

« Le Bureau décide alors de solliciter, en l'absence de M. Salengro, une audience de M. Planque, secrétaire général de la Mairie, et d'adresser une requête à M. le Préfet du Nord. Le secrétaire général a fait savoir qu'il recevrait le Bureau de l'Union Lilloise, le mercredi 15 janvier à 11 h. et M. Christiaens remettra, dans l'après-midi, à M. le Préfet du Nord, la protestation des commerçants lillois ».

Un ordre du jour d'ouvriers des filatures lommoises

On nous communique :

« Les ouvriers et ouvrières de l'usine Prémeaux, au Marais de Lomme, réunis le 14 janvier, salle de « L'Alliance », face à l'usine, après avoir entendu MM. Lepine, secrétaire du Syndicat Unitaire du Textile, et Simon, du secteur d'Haubourdin, des chômeurs, tous deux de Lambersart, après avoir entendu les deux exposés sur la situation présente,

« Déclarent être solidaires de l'action employée par leurs camarades traminots de Lille-Roubaix-Tourcoing ; protestent contre la présence de gardes mobiles dans la région ; protestent contre la prétention des Pouvoirs Publics de mettre en circulation des autobus pour essayer de contrecarrer l'action de leurs camarades.

« Déclarent faire leur déplacement à pied tant que durera le conflit et lèvent la séance en demandant d'élargir le mouvement »

UNE MORT SUSPECTE A COMINES

Après une courte maladie, Mme Denturck, née Martin Suzanne, sténo-dactylo, demeurant à Comines, rue du Moulin, 23, décédait à l'hôpital de Comines dans la matinée.

En raison des circonstances particulières qui ont entouré cette mort rapide, M. le docteur Desseln se trouva dans l'impossibilité d'établir les causes du décès et refusa le permis d'inhumer.

Informé par M. Laniez, commissaire de police de Comines, le Parquet chargea M. le docteur Vielledent, médecin légiste à Lille, de procéder à l'autopsie.

Cette opération fut pratiquée hier par le distingué praticien à la morgue de l'établissement hospitalier de la localité.

Un prélèvement de viscères fut effectué qui seront examinées au laboratoire de toxicologie.

Ce n'est que sur les conclusions du rapport établi par le médecin légiste que l'enquête recevra son orientation définitive.

UNE ARRESTATION POUR AFFAIRE DE MŒURS A HALLUIN

Une lamentable affaire de mœurs vient de se révéler, et qui implique un marchand ambulant, demeurant rue du Midi à Halluin, le sieur L..., âgé de 32 ans. Il vit déjà dans une situation irrégulière. De l'enquête ouverte à ce sujet, plusieurs faits graves ont été constatés, et dont il est le triste coupable. Il s'agit notamment de violences sur fillettes et femmes mariées. Le dernier fait relevé contre lui et qui a déclanché l'enquête date du 6 janvier dernier. Ces faits se sont passés à Roncq et Bousbecque.

Voyageant avec divers produits alimentaires, c'est au cours de ses déplacements qu'il exerçait sa triste besogne. Il a été déféré hier au Parquet de Lille.

UN CULTIVATEUR DE MÉRIGNIES S'EST TUÉ EN TOMBANT D'UNE ÉCHELLE

Mardi dans le courant de l'après-midi M. Ernest Herbaut, 24 ans, cultivateur à Mérignies, vaquait à ses occupations dans l'intérieur de sa ferme lorsque étant monté sur une échelle il tomba à la renverse se faisant une double fracture du crâne.

Il fut retrouvé baignant dans une mare de sang par sa femme qui s'était absentée quelques instants.

M. Herbaut avait été victime d'un grave accident il y a 2 ans et il était resté presque infirme d'une jambe.

En raison de son état M. Herbaut n'aurait pas dû se risquer à monter sur une échelle et cette imprudence lui a été fatale.

Les docteur Codvelle de Pont-à-Marcq et Descamps de Mons-en-Pévèle vinrent immédiatement pour lui donner des soins mais tout était inutile car quelques instants après le blessé rendait le dernier soupir.

Il laisse une veuve et un jeune enfant.

LA MISÈRE DE SIX ENFANTS A ORCHIES

Ces pauvres petits vivent de mendicité et logent sur de la paille dans un baraquement délabré

Des dispositions vont être prises incessamment par le Parquet de Douai en faveur des mioches et contre leurs indignes parents

Il est inimaginable le tableau que nous avons eu hier sous les yeux, en traversant Orchies.

« Rendez-vous compte par vous-même du taudis infect qu'est l'abri de la famille Labre, au Bas-Pré », nous avait-on dit. « Allez voir le triste spectacle des six enfants abandonnés qui se défendent contre la mort et vous serez édifiés ! ».

Nous sommes allés au « Bas Pré » et nous avons vu ! C'est écœurant, tout simplement et on ne peut comprendre qu'il y ait des parents tombés si bas, qu'il y ait des parents aussi pauvres en amour paternel que ceux dont nous allons conter l'histoire.

On ne peut comparer le cas de la famille Labre, d'Orchies, à celle de Wormhoudt, relatée récemment. On ne peut pas davantage faire de similitude entre les exploits des Labre-Henno et ceux de ces parents de Lebiez, dans le Pas-de-Calais, où l'an dernier, nous avons découvert une jolie fille qui, nue comme un ver, vivait toujours depuis vingt ans à l'état sauvage sur de la paille, dans l'ordure, sans aucun soin et comme une véritable bête.

Le cas d'Orchies n'est pas comparable à ceux-là, c'est entendu, mais il n'en est pas moins triste, car à une époque comme la nôtre, à une époque où on fait tant de sacrifices pour améliorer l'hygiène, pour améliorer le bien-être de chacun, pour sauver l'enfance surtout, de telles situations sont inadmissibles et les parents responsables doivent être châtiés avec la plus extrême rigueur.

Après notre incursion dans le quartier pauvre — pauvre mais honnête — du Bas Pré, d'Orchies, nous avons éprouvé, fort heureusement, une douce satisfaction. C'est avec joie, en effet, que nous avons appris que le chef de brigade de gendarmerie de l'endroit, M. Bétourné, s'occupait de « l'affaire », qu'il avait même délégué son collaborateur, le gendarme Dubois, pour faire une enquête et que, dimanche dernier, lors du meurtre de la rue des Vignettes, en avait touché mot à M. Folin, procureur de la République à Douai.

Incessamment donc, une instruction sera ouverte et une solution interviendra.

Un taudis infect

Ceci dit, voyons cette affaire.

A l'extrémité Est de l'agglomération formée par les petits masures fragiles et en bois du hameau du Bas-Pré, un baraquement délabré abrite la famille Labre. On ne peut dire « abrite », car dans la demeure il y pleut autant qu'en dehors et l'air y pénètre en courant à travers les planches disjointes ou manquantes. L'intérieur, minable, est composé de deux pièces : l'une à l'usage de cuisine, l'autre de chambre à coucher. Dans la première, un vieux poêle flamand fendu, un banc de bois sale et crasseux, une chaise sans paille, une table boiteuse et un bahut vide. Dans l'autre, deux grabats, de la paille mouillée, du fumier plutôt et des loques en guise de couvertures.

C'est dans cette pièce que dorment : le père, Marcel Labre, 41 ans et ses six enfants : Louis, 15 ans ; Lucien, 13 ans ; Camille, 12 ans ; Gérard, 10 ans ; Victor, 9 ans et Madeleine, 6 ans !

La mère de ces enfants, Marie Henno a abandonné ceux-ci il y a quatre mois et demeure à Lambersart, près de Lille, avec son dernier né d'un an et... un ami.

Lui, Marcel Labre, originaire de Nomain, est un chômeur professionnel, un paresseux à qui on n'a jamais connu d'emploi, un ivrogne aussi, surtout, qui dépense en boissons les 26 francs d'allocations journalières de chômage et les 65 francs d'allocations mensuelles accordées aux familles nombreuses. Aussi sale et repoussant que l'est l'intérieur du baraquement, il va de café en bistrot jusqu'à l'heure où ses poches se vident, jusqu'à l'heure où, abruti, il tombe sur la paille humide et cuve son vin !

La charité, s. v. p.

En ces rudes journées et nuits d'hiver il fait froid et ils ont faim les mioches laissés à l'abandon.

Grelottant sous leurs loques mouillées par la pluie, transis, fiévreux et craintifs ces enfants vont de maison en maison implorer la pitié et tendre la main. S'arrêtant devant les places des magasins, ils regardent le bon pain doré qu'ils voudraient mordre à pleines dents. Là, dans le ruisseau, un crouton traîne... Ils le ramassent et se sauvent comme s'ils l'avaient volé.

Mal protégés du froid, par des vêtements trop larges ou trop étroits, que des ouvriers charitables leur donnent, leurs petits pieds nus traînant dans la boue, jamais lavés, jamais peignés, trop grands ou trop maigres pour leur âge, ils vont frapper aux portes ; ils mendient... et le soir, après une journée de courses à travers Orchies, Beuvry, Auchy, ces marmots regagent l'ultime débris du baraquement ouvert à tous les vents et comme le père n'est pas là, l'aîné arrache un nouvelle planche à la demeure, qu'il fait brûler ensuite...

Cette situation ne peut durer. Elle ne durera pas plus longtemps d'ailleurs, car grâce à l'intervention du chef de brigade de gendarmerie, M. Bétourné, on espère voir confier ces pauvres enfants à l'Assistance Publique. C'est le désir des mioches ; c'est aussi celui des braves habitants du quartier du Bas Pré.

Quant au père, Marcel Labre et à l'inconsciente mère, Marie Henno, leur sort sera défini sous peu par les tribunaux.

DEUX PETITS BOULONNAIS QUI AVAIENT ÉTÉ PLACÉS A QUEND, PRÈS D'AMIENS ÉTAIENT ODIEUSEMENT MALTRAITÉS

Il y a quelque temps, Mme Dez, de Boulogne-sur-Mer, se trouva obligée de chercher un emploi et de se séparer de ses deux petits garçons, âgés de 3 et 5 ans. Elle les plaça donc chez un manouvrier de Quend, qu'elle choisit précisément parce que le grand-père des enfants habitait près de chez lui.

Il y a quelques jours, le grand-père prévenait Mme Dez que les deux enfants étaient maltraités. L'un d'eux, notamment avait été pendu par le manouvrier, un nommé Joseph Cazin, qui n'avait coupé la corde qu'au moment où le pauvre petit allait succomber.

Une plainte fut donc déposée à la gendarmerie qui ouvrit une enquête.

Le docteur Boutin, de Port-Mahon, a examiné les deux enfants et relevé sur eux des traces de brûlures.

Cazin prétend qu'il a agi ainsi parce qu'il n'était pas payé régulièrement.

DANS LA MAGISTRATURE

Sont nommés : Substitut à Dunkerque, M. Poulet, juge suppléant ; juge à Boulogne-sur-Mer, M. Max Bernard, juge suppléant ; juge à Douai, M. Léger, juge suppléant.

La mort mystérieuse de « Tiot Baptiste » à Saint-Souplet

Noémie Legrand a été interrogée par M. Truffier, juge d'instruction à Cambrai

Noémie Legrand, auteur d'un vol de 15.000 francs au Cateau, qui fut écrouée lundi à la prison de Cambrai, intéresse certainement M. Truffier, juge d'instruction. Il l'a, en effet, entendue hier soir et ainsi qu'il était prévu, lui a posé des questions très intéressantes.

Le vol des 15.000 francs

D'abord, voyons l'affaire qui justifie, et la seule, qui vaut à « Noémie » l'avantage d'être l'hôtesse de la Maison d'arrêt.

Interrogée sur la disparition des économies de de son ami, M. Daubenton, la singulière femme nie énergiquement avoir pris quoique ce soit. Mais alors, d'où vient ce billet de mille francs avec lequel elle régalait quelques consommateurs dans un débit du Cateau ? Elle ne se laissa point démonter pour si peu et a tenu le langage suivant :

« Comme il en avait l'habitude, mon ami m'a donné ce billet de mille francs. D'ailleurs, il avait l'occasion de me donner des sommes aussi importantes, assez souvent ».

L'affaire serait donc claire, si M. Daubenton ne prétendait point avoir été volé. C'est ce que Noémie ne comprend pas. Elle ne comprend rien à cette histoire de vol, pas plus qu'à la disparition des 14 bons de la Défense Nationale et assure être la victime d'une vengeance.

C'est un système, mais il y a le plaignant qui n'acceptera sans doute point de laisser croire qu'il ne sait ce qu'il dit. Et puis, pourquoi donc cet étrange empressement à quitter le logis de son ami ? Pourquoi celui-ci la trouva-t-il toute prête, habillée, juste au moment où il rentrait chez lui ?

Il y a aussi cette fête où l'on sabla le champagne, comme le couronnement d'un beau coup. Bien entendu, la vérité sur la prétendue innocence de Noémie Legrand ne manquera pas d'éclater et nous ne doutons pas que cette question qui touche de si près au drame de Saint-Souplet, intéresse le magistrat instructeur, qui a le souci légitime d'y voir clair.

La mort de « Tiot Baptiste »

Ensuite, M. Truffier aurait bien voulu savoir ce que voulait dire Noémie lors de la fameuse soirée au champagne, où elle aurait tenu ce propos : « On va prendre une tournée sur le compte de Saint-Souplet ».

On conçoit toute l'importance de ces paroles, venant d'une des héroïnes de l'affaire, de celle qui était la plus assidue auprès de « Tiot Baptiste ». Que voulait-elle donc dire par cette phrase et, pourquoi, dans quel but, émettait-elle cette réflexion sur le drame ?

Il importait au juge de savoir, mais Noémie qui, depuis cette soirée de libations, eut tout le temps de reprendre ses esprits, nia formellement avoir tenu un tel langage. Elle ajouta même regretter la mort de Jean-Baptiste Lefebvre, pour émettre telle opinion sur sa fin.

Mais nous ne sommes qu'au début de l'instruction, et il est permis d'espérer que bientôt on pourra juger exactement le rôle de Noémie Lefebvre dans ces deux affaires qui sont intimement liées.

LE CRIME D'HOUPLINES A L'INSTRUCTION

Hier, le juge a interrogé Baurain et entendu plusieurs témoins

Accompagné par Me Parmentier, son défenseur, Eugène Baurain, accusé d'avoir tué sa femme le soir du 20 décembre 1935 à Houplines, a subi un nouvel interrogatoire du juge instructeur de l'affaire, M. Grosjean, au Palais de Justice de Lille.

Comme il est indiqué pour les inculpés passibles de la Cour d'Assises, M. Grosjean a questionné Baurain sur ses antécédents. On sait qu'ils sont indignes d'éloges.

Plusieurs témoins, habitant des maisons voisines de celle du meurtre ont été entendus par le juge. De leurs déclarations, on peut tirer la supposition que la tenancière du café du « Pick-Up » n'a *pas été* tuée dans la nuit mais dans l'après-midi du 20 décembre. Mais cette contradiction ne présente pas jusqu'ici un grand intérêt.

D'autre part, Baurain persiste à affirmer qu'il a tué sa femme tout à fait involontairement, au cour d'une dispute

UN JEUNE MARCQUOIS DISPARU PUIS RETROUVÉ

Depuis dimanche dans la journée, un jeune marcquois, Emile Ruyffelaere, âgé de 15 ans, et domicilié chez ses parents, 40, rue de l'Eglise au Pont-de-Marcq, avait disparu de sa demeure.

Ce jeune homme de forte corpulence et paraissant âgé de 18 ans aurait quitté le domicile paternel à la suite d'une remontrance de son patron ; notons qu'il travaillait avec son père dans une importante manufacture de chicorée de la région qui l'employait en qualité de commis de livraison.

Cette disparition a été annoncée par le poste de radiodiffusion P. T. T. Nord à Lille.

Or, mardi après-midi, ce jeune homme a envoyé une lettre à ses parents leur faisant connaître qu'il se trouvait à proximité de Bruges.

A PROPOS DES LICENCIEMENTS DES OUVRIERS CIVILS DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES

Suite à son intervention concernant le licenciement des ouvriers civils dans certains établissements militaires, M. de DIESBACH, député du Pas-de-Calais a reçu la lettre suivante de M. FABRY, ministre de la Guerre :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la question des licenciements envisagés dans certains établissements militaires et en particulier sur l'inopportunité de ces licenciements dans les circonstances actuelles.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que ces licenciements sont imposés à l'autorité militaire par des nécessités budgétaires impérieuses.

« Néanmoins, ainsi que je l'ai fait connaître à la Chambre dans la séance du 14 décembre 1935, j'ai décidé de surseoir jusqu'au 1er avril aux licenciements de tous les ouvriers qui devraient être remplacés par des militaires du service auxiliaire et qui constituent la plus grande partie des personnels à licencier.

» Veuillez agréer, etc. Signé : Fabry.

CINÉMA D'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DU NORD

Les membres de l'Office Cinématographique d'Enseignement et d'Education de la Région du Nord sont informés que l'Assemblée générale annuelle se tiendra le 26 janvier à 11 h., à l'Ecole Nationale des Arts et Métiers, boulevard Louis XIV à Lille. Diverses questions importantes sont à l'ordre du jour : Reconnaissance d'utilité publique, Xme anniversaire de l'O.C.E.N. Question de formats.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 361-17) — Dépôt de vente : 36, rue du Collège

LA GELÉE A CAUSÉ PLUSIEURS COLLISIONS

Les chaussées macadémisées ont été, au début de la journée de mardi, très préjudiciables aux automobilistes, par suite de la présence d'une couche de glace sur le revêtement goudronné. Les dérapages se succédèrent et quelques-uns furent la cause de carambolages auxquels participèrent de nombreuses autos. Heureusement, il n'y a pas d'accident de personne à signaler malgré la violence de certains chocs.

AVENUE JEAN-JAURÈS

Vers 8 h., M. Robert Lerouge, négociant en tissus, 1, rue du Pays, se dirigeait vers Lille. Tandis que son auto arrivait à hauteur du Vase de Sèvres planté dans le parc Barbieux en bordure de l'avenue Jean-Jaurès, venait, en sens contraire celle de M. Créteur, tailleur d'habits, rue de l'Epeule. Ce dernier véhicule dérapa sur la chaussée glissante et se jeta sur un pylône supportant une lampe électrique. Par suite de la violence du choc, la voiture tel un bolide, retraversa la route et vint échouer dans la propriété portant le numéro 90, dont la grille était ouverte.

C'est à ce moment que survint l'auto de M. Lerouge qui entra en collision avec la précédente. Le choc venait à peine de se produire quand apparut l'auto de M. Georges Delcourt, directeur des Hospices de Roubaix. Celui-ci voulut éviter la rencontre et freinant assez brusquement provoqua un dérapage. Partant à la dérive sa voiture heurta celle de M. Dejumme, négociant en vieux métaux, rue Watt, qui partait vers Lille.

Mais là ne devait pas se borner ces rencontres. En effet, peu de temps après arrivait de Marcq-en-Barœul un lourd autocar du garage Deroubaix, rue des Fabricants, 3. Tandis que le conducteur était descendu pour s'informer de la cause de l'important encombrement de la chaussée, son mastodonte fut tamponné à l'arrière par une automobile des Transports Rapides, 25 bis, rue Nain.

Malgré la violence des chocs, seul M. Dejummé se plaint de douleurs à la poitrine provoquées par son volant, et une jeune personne qui l'accompagnait a été légèrement coupée au front par un éclat de verre.

Des dégâts importants ont été occasionnés à tous les véhicules, notamment à celui des Transports Rapides. Plusieurs constats ont été dressés par Me Baudson, huissier à Roubaix.

ET BOULEVARD GAMBETTA

Vers 9 h., un accident analogue s'est produit boulevard Gambetta, à hauteur de l'usine Allaert. L'auto de M. Lehoucq, marchand de bois, boulevard de Beaurepaire, suivait la chaussée centrale en direction de la Grand Place. Elle était suivie par un autre véhicule roulant à une allure assez rapide. Soudain, celui-ci voulut doubler. Par suite d'un trop brusque coup de volant, le véhicule dérapa et tamponna assez violemment à l'arrière celui de M. Lehoucq. Il en est résulté des dégâts matériels peu importants.

Quelques instants plus tard, au même endroit, deux automobilistes, dont les propriétaires n'ont pas voulu se faire connaître, sont entrées en collision. Cette fois, encore, il n'y eut que des dégâts aux voitures. Les conducteurs se sont arrangés à l'amiable.

PROFITEZ DES OCCASIONS DES COMMERÇANTS du CENTRE 4216

LE FEU DANS UN METIER

Un commencement d'incendie a éclaté mardi, vers 19 heures, dans une salle de l'usine Hannart frères, Molte et Marquelte, 163, boulevard d'Armentières. Un corps étranger se trouvant dans une effilocheuse fit jaillir une étincelle qui communiqua le feu aux matières extrêmement inflammables se trouvant dans le métier.

De longues flammes s'en échappèrent instantanément et l'alarme fut donnée aussitôt. Les ouvriers, à l'aide d'extincteurs, enrayèrent assez rapidement le sinistre et, lorsqu'ils arrivèrent sur les lieux sous les ordres de M. le Lieutenant Crépin, les pompiers n'eurent plus qu'à achever l'extinction. Les dégâts sont de l'ordre de 20 à 25.000 fr. Il y a assurance.

Le Docteur Claude SAMSOEN

ancien externe en premier des Hôpitaux et de la Maternité de Lille, nous informe qu'il ouvre son Cabinet Médical le Jeudi 16 Janvier, 46 Avenue Linné à Roubaix. Médecine Général. Accouchements. Consultations de 1 à 3 h. Téléphone 376.26. 3311

L'IVRESSE MAUVAISE CONSEILLÈRE

Mme Marie Devlaminck, 55 ans, soigneuse, domiciliée 7, rue Marengo, avait fait abus de boissons alcoolisées et, vers 23 heures, tandis qu'elle se trouvait chez elle, elle mena grand tapage et elle chassa son enfant Adrienne, âgée de 15 ans. La jeune fille se réfugia au poste de police de la rue Voltaire où elle mit le policier de service au courant de la scène scandaleuse dont elle venait d'être témoin et victime.

Immédiatement prévenu, le brigadier Vanoverberghe, de permanence au poste central, délégua plusieurs agents qui se rendirent sur les lieux. Ils tentèrent vainement de calmer l'ivrognesse qui les reçut peu courtoisement. Après quoi elle voulut accompagner les sergents de ville. Arrivée au commissariat central elle recommença ses excentricités. Elle a été mise au dépôt de sûreté et un rapport a été rédigé à sa charge.

APRÈS UN VOL DE PORTEFEUILLE

Malgré la plainte déposée par M. H. Equenet, 44 ans, plombier, demeurant 7, rue Faber, pour vol de son portefeuille contenant une somme de 115 fr. Mme Gabrielle Ponizeele, épouse Duterte, 33 ans, finisseuse, domiciliée 96, rue des Longues-Haies, nous prie de dire qu'elle n'est pour rien dans cette affaire.

M. PAUL MARTIN, CHEF DE GARE PRINCIPAL A PRIS POSSESSION DE SON POSTE

Nous apprenons que M. Paul Martin, nommé chef de gare principal à Roubaix, en remplacement de M. Pesson, admis à faire valoir ses droits à la retraite, vient de prendre possession de ses importantes fonctions. Originaire de Douai, M. Martin entra à la Compagnie du Chemin de Fer du Nord en 1905 et il débuta à Laon en qualité d'employé stagiaire. Après sa titularisation il assura pendant cinq ans, l'intérim dans la région de Laon.

En 1912, il fut nommé secrétaire d'inspection à Boulogne puis, en 1913 il obtint le grade de sous-chef de gare en résidence à Hirson et, en 1914, on le retrouve dans la même fonction à Serqueux (Seine-Inférieure). Aussitôt après l'armistice, il fut désigné pour occuper le poste du Bourget où il resta pendant cinq ans.

C'est en 1923 que ses excellents services lui valurent l'attribution du grade de chef de gare et il débuta à Hailleul. On le retrouve successivement en 1928, à Rang-du-Fliers ; en 1933 à Haubourdin ; en 1934, à Saint-Omer ; et à Compiègne en 1935.

Comme partout où il est passé, M. Martin saura, à Roubaix, faire apprécier ses remarquables qualités professionnelles qui lui valurent sa nomination au poste important de notre grand centre industriel.

SERVICE DES EAUX DE ROUBAIX ET DE TOURCOING

Une fuite importante s'est produite sur la conduite ascensionnelle d'eau potable à Lesquin, mardi à 2 h. 20. La réparation a été terminée à 17 h. Il est possible que l'eau soit un peu rouge pendant la journé de mercredi par suite de la rouille qui a été mise en mouvement lors du remplissage de la conduite. Il n'y a aucun danger à consommer cette eau. On peut d'ailleurs la filtrer à travers un linge fin plié en quatre.

— LILLE —

OUI... OUI... OUI...

vous reverrez l'attraction unique l'innovation du REXY

LE PONT D'ARGENT

à maintes reprises les gracieuses artistes de la grande revue internationale

JUSQU'AUX ETOILES

emprunteront

LE PONT D'ARGENT

et circuleront parmi les spectateurs

AU CHORAL DU FONTENOY

Jeudi, aura lieu par MM. Victor Vendestienne et Léon Bolttiaux, présidents d'honneur, l'inauguration du nouveau local, situé chez M. Ducatez, café « Aux Tuileries », angle des rues de l'Alma et Emile-Moreau.

Une grande salle et l'accoustique très bonne permettront au choral de se développer en nombre et d'obtenir de meilleurs résultats.

De plus, au cours des fêtes intimes que le Choral organise chaque année les familles des sociétaires pourront être réunies, et profiter ainsi des avantages que la société offre à ses membres.

L'inauguration de demain étant suivie d'une fête intime, les dames des sociétaires sont invitées à 20 h. 30. Quant aux sociétaires, ils sont priés d'être présents au nouveau siège à 19 h. 30. Les amateurs de chant qui voudraient faire partie du choral peuvent s'inscrire le jeudi, au siège et sont cordialement invités à assister à la fête de demain. Le meilleur accueil leur sera réservé.

CARNET

Fiançailles. — On annonce les fiançailles de Monsieur André PORTELETTE, fils de Madame et Monsieur Alphonse Portelette, dépositaire des Ets Guilleminot-Bœspflug et Cie, 8 bis place Simon Vollant, Lille, et de Mademoiselle Renée MILLECAMPS, fille de Madame et Monsieur Edouard Millecamps, Photographe à Auchel (P.-d.-C.). 35988

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU DE BIENFAISANCE

Par arrêté préfectoral en date du 31 décembre, M. Dubrucq Gaston est maintenu dans ses fonctions d'administrateur du Bureau de bienfaisance de Roubaix.

RELEVÉ DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Moulard, pour faire remplacer un châssis, transformer la porte et peindre la façade de son immeuble, 7, rue Plutarque.

Société civile immobilière de l'Epeule, 71, rue Descartes, pour faire construire un hangar à l'intérieur de son immeuble, 36, rue Bell.

Lupsslez, pour faire construire un hangar métallique dans sa propriété, 57, rue de Menin.

Huyghe et Montois, pour faire remplacer une vitrine et peindre la façade de leur immeuble, 71, rue de l'Epeule.

Hespel, pour faire construire un w.-c. en son immeuble rue de la Conférence, 19 bis, cour Deboosère, 10.

Declercq, 39, rue Parmentier, pour faire effectuer des travaux intérieurs et faire transformer deux fenêtres en façade, peindre celle-ci au 9, rue St-André.

Vanhamme, pour faire exécuter des travaux d'entretien au 76, rue Delespaul.

Hospices de Roubaix, pour faire exécuter des transformations intérieures en leur immeuble 60, rue de l'Alouette.

Vve Penet, pour faire exécuter des travaux de voûtes en béton et de carrelage en son immeuble, 257, rue Jules Guesde.

Biancotto, 33, rue de l'Epeule, pour faire surélever d'un étage son immeuble, faire transformer l'intérieur et modifier la façade de son immeuble, rue des Arts, angle rue du Vivier.

COURS DES VIANDES EN CHEVILLE

Semaine du 6 au 11 Janvier

Bœufs : 1re qualité, 7.50 le kg. ; 2e qual., 6.50 le kg. — Vaches : 1re qual., 6.50 le kg. — Génisse : 1re qual., 8.50 le kg. — Taureaux, 1re qual., 6.25 ; 2e qual., 5.75. — Veaux : 1re qual., 11 fr. le kg. ; 2e qual. 9 fr. ; 3e qual., 8 fr. — Moutons : 1re qual., 13.50 le kg. ; 2e qual., 10.50. — Agneaux : 1re qual., 14 fr. le kg. ; Porcs : 1re qual., 8 fr.

LABORATOIRE D'ANALYSES INDUSTRIELLES

Mouvement de la semaine du 6 au 11 janvier 1936 : Eaux, 1 analyse ; Combustibles : 15 analyses ; Matières grasses : 3 analyses ; Fils : 5 analyses ; Tissus : 15 analyses ; Produits tinctoriaux et d'apprêts : 5 analyses ; Approvisionnements divers : 2 analyses ; total : 46 analyses.

Sociétés et Comités

CERCLE « LES XI ». — Ce mercredi, à 19 h. 30, répétitions partielles aux endroits habituels. Vendredi 17, à 19 h., au siège, réunion de la Commission spéciale.

CLUB ARTISTIQUE DE L'EPEULE. — Ce mercredi à 19 h. 30, répétition des premiers rôles de l'opérette, lecture du poème.

MÉDAILLES DU TRAVAIL. — Les sociétaires libres sont priés d'assister aux funérailles de M. Alfred Dewyn, le 15 janvier, à 9 h. Assemblée à la maison mortuaire, rue d'Italie, à 8 h. 45.

MUTUELLE « LE BIEN ETRE DU TRAVAILLEUR ». — Dimanche, à 18 h. 30, au siège, rue du Collège, 199, réunion générale et obligatoire. Ordre du jour : La situation de la Mutuelle et les décrets-lois qui seront appliqués à partir du 1er avril, au sujet des assurances sociales. Les membres sont invités à remettre leur bulletin de vote au siège le plus tôt possible.

LES AMIS DE LA BASSE-COUR DE ROUBAIX-TOURCOING. — La remise des récompenses de la dernière exposition nationale d'aviculture aura lieu au siège, Café Pandore, rue Pauvrée, dimanche 19 janvier, à 17 h.

Le trésorier se tiendra à la disposition des membres dès 16 h. 30 pour le paiement de la cotisation 1936.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

NATATION. — S. O. R. — Ce mercredi à 19 h. 30, entraînement général en vue de la fête du 19 janvier, à Lille et pour les sélectionnés du C.R. du Nord au match Province d'Anvers-C.R. du Nord du 26 janvier à Anvers.

Courses 100 m. brasse et nage libre cadets ; 100 m. brasse et libre seniors ; 50 m. brasse et libre, minimes.

Water-Polo. — Désignation des nageurs participant à la fête du 19 janvier, à Lille.

Jeudi à 11 h. 30, entraînement des scolaires ; courses 25 m., brasse et libre ; 50 m. dos ; désignation des scolaires participant à la fête du 18 janvier à Lille.

TIR. — **La Roubaisienne.** — Résultats du concours permanent de décembre :

Catégorie honneur : 1. Delerue ; 2. Wibaux.

Catégorie adultes : 1. Gense R. ; 2. Bondi ; 3. Delneulcourt, Mortier ; 5. Collet ; 6. Velgha 7. Simon ; 8. Drimille ; 9. Delcourt ; 10 Heim, Verniers ; 11. Claeyes J.

Catégorie pupilles : 1. Delerue fils ; 2. Schlonch ; 3. Seguin J. ; 4. Siguin A. ; 5. Lestienne ; 6. Honorez ; 7. Stoops.

Dimanche, au local, 5 rue Chaury, continuation du concours permanent et tir-surprise, de 10 h. à 12 h.

ETAT CIVIL

Naissances. — Bernard Antoine, rue J. J. Rousseau, 31 ; Jules Emaille, rue de l'Epeule, 98 ; René Waquier, boulevard Industriel, 8 ; Gérard Honoré, rue Bourdalone, 48 ; Jacqueline Bracke, rue de Flandre, 136 ; Annie Perche, rue Dombasle, 34 ; Henri Courteille, rue Horace Vernet, 45 ; Micheline Sauvagot, rue Fragonard, 36.

Publications. — Alexandre Plouvier, rangueur, rue de Leuze, 57 et Jeanne Bogaert, tisserande, de Wattrelos ; Alphonse Van Rookeghem, mécanicien, de Wasquehal et Suzanne Vanhulle, piqûrière, rue de la Conférence, c. Deboosère, 9 ; Remi Fourneau, entrepreneur de couvertures, rue Rollin, 58 et Marie Bourgois, sp., rue de la Rondelle, 11.

Décès. — Henro Ganer, 32 ans, de Leers ; Jean Desmet, 43 ans, rue Jacquard, cour Masurel, 10 ; Georges Lelnacheloy, 22 ans, de Wattrelos ; Francine Stienne, 1 an, rue des Longues Haies, 228 ; Honorine Ruffin, Vve Henneuse, 80 ans, place Sainte-Elisabeth, 136.

P. F. VANDROUFFE, 64 r. St-Hubert, Rx Dém. org. comp. de convois. Tél. 363.66 4006

WATTRELOS

M. Albert Fastenackels est nommé chevalier de la Légion d'Honneur

Il y a quelques mois déjà, nous annoncions à nos lecteurs que M. Albert FASTENACKELS devenait titulaire de la médaille d'Or de l'Encouragement au dévouement, qui venait récompenser toute une vie de générosité vis-à-vis des œuvres sociales, de dévouement envers tous.

Cette belle médaille s'ajoutait à bien d'autres : celles d'argent avec étoile de la Fédération nationale des invalides ; d'argent grand module, de l'œuvre nationale « Nos Tombes » ; du Souvenir belge ; de l'Ordre de la Couronne de Belgique ; de Léopold II ; du Nicham Iftikar, etc... Un fleuron manquait à une aussi riche couronne de reconnaissance... Le gouvernement français, au titre du ministère des Affaires étrangères, car M. Albert Fastenackels est Belge, vient de le nommer chevalier de la Légion d'Honneur.

Le nouveau décoré est le type du patron qui aime son ouvrier, comprend ses petites misères et s'intéresse à tous les détails de sa vie. Une de ses plus belles œuvres n'est-elle pas la Colonie de vacances de Coxyde, créée à l'intention des enfants belges résidant à Wattrelos ? Les sociétés belges, naturellement reçoivent une grande part de son énergie. C'est ainsi que nous l'avons vu élire président à l'Union Belge dont il est fondateur ; à la F.N. des Combattants Belges ; à la Fraternelle des A.C. Wattrelosiens ; aux A.C. de 1870.

M. Fastenackels est président ou vice-président d'honneur à la Musique municipale ; à la Mutuelle Wattrelosienne ; aux Jardins Ouvriers du Vélodrome ; à la Chorale Saint-Vincent de Paul ; aux A.C. Franco-Belges de Leers ; à l'Amicale des S.O.R. de Wattrelos ; au Hockey-Club ; à l'Harmonie « Les Intimes » de Roubaix ; à la Mutuelle des Chauffeurs d'autos ; au Football-Club de Wattrelos ; à la Société de Tir Saint-Sébastien de Leers.

Mentionnons encore que M. Fastenackels est président-fondateur du Comité de patronage du Dispensaire antituberculeux ; membre du Comité directeur de la Chambre de Commerce belge à Lille, et nous en oublions encore !...

On comprendra aisément la tâche écrasante qui incombe à ce philanthrope exceptionnel qui s'occupe de toutes ces sociétés tout en dirigeant une importante teinture à Wattrelos. Tous ses instants de loisir sont pour les œuvres si nobles qu'il créa ou pour les groupements qui firent appel à son concours.

Jamais distinction ne fut mieux méritée et la région roubaisienne tout entière se réjouira de voir son généreux mécène à l'honneur une fois de plus. Fastenackels n'a jamais oublié ceux qui peinent et c'est là, croyons-nous, le plus beau titre qu'il revendique avec une juste fierté.

M. C.

L'activité du Commissariat de police au cours de 1935

Nous donnons ci-dessous les principales opérations effectuées par le personnel de la Police Municipale durant l'année 1935 :

En plus du courrier quotidien de la Mairie, 4.824 dossiers ou pièces nécessitant enquêtes, rapports ou procès-verbaux, ont été reçus de la Préfecture, du Parquet, ou des cabinets de MM. les Juges d'Instruction. Dans le service de la population, il a été enregistré : 1.203 changements de résidence français ; 357 changements de résidence étrangers ; 142 feuilles d'immatriculation et environ 3.000 certificats de résidence ont été délivrés. Le service des étrangers a établi 2.877 dossiers de demandes de cartes d'identité. 1.424 cartes d'identité françaises ont été établies par le personnel ; 165 déclarations de détention d'armes à feu ont été enregistrées.

Le service de police a dressé 281 contraventions se répartissant comme suit : Circulation à bicyclette sur un trottoir : 100 ; excès de vitesse en automobile : 44 ; bicyclettes dépourvues d'éclairage : 32 ; ivresse publique et manifeste : 26 ; automobiles dépourvues d'éclairage : 19 ; défaut de carte d'identité d'étranger : 18 ; passage sur un terrain ensemencé : 8 ; bicyclettes dépourvues de plaques d'identité et de contrôle : 5 ; maraudage de récoltes : 5 ; tapage nocturne : 4 ; doublement en automobile d'un tramway à l'arrêt : 3 ; automobiles dépourvues de plaque d'identité : 2 ; circulation en automobile sur un trottoir : 2 ; divagation de chiens sur la voie publique : 2 ; défaut de permis de conduire les automobiles : 2 ; déversement de matières fécales dans un fossé : 2 ; franchissement à motocyclette d'un carrefour sans avertir : 1 ; fermeture tardive d'un café : 1 ; divagation d'un mouton dans un champ : 1 ; bal sans autorisation : 1 ; passage d'une voiture sur un trottoir : 1 ; défaut de registre de logeurs : 1.

Il a été procédé à 31 arrestations, se décomposant comme suit : Expulsions : 10 ; vols : 5 ; outrage public à la pudeur : 3 ; contraintes par corps : 3 ; extrait de jugement : 1 ; interdiction de séjour : 1 ; coups et blessures volontaires : 1.

En dehors de ces affaires, 75 individus ont été poursuivis sur citation directe pour délits divers et ont comparu devant le Tribunal correctionnel de Lille. 11 accidents d'automobiles sont survenus, dont 2 mortels.

Un certain nombre de prélèvements de lait ont été opérés.

UN CAMION ACCROCHA LA BARRIÈRE D'UN PASSAGE A NIVEAU

M. Henri Bernolt, entrepreneur de transports, rue Jean-Jaurès, trompé par le brouillard, a accroché la barrière du passage à niveau de la rue de l'Industrie. Par suite du choc il est tombé de son camion qui est passé sur lui. Il a la clavicule droite cassée. Ramassé par des passants, il a été reconduit à son domicile.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Le Maire donne avis que le tableau de rectification de la liste générale est déposé, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie, pour être communiqué à tout requérant. Il invite tous les citoyens à réclamer leur inscription sur la liste électorale.

Les demandes en inscription ou en radiation sont reçues à la Mairie, bureau du Secrétariat, 4e guichet, tous les jours de la semaine, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h., et le dimanche, de 10 à 12 h.

Le 4 Février, le Bureau des Elections sera ouvert jusqu'à minuit, dernier délai.

Aucune demande ne pourra être reçue après le 4 Février, minuit.

Les intéressés sont invités à se présenter à la Mairie, munis des pièces suivantes :

1° Livret militaire ou toute autre pièce justifiant de leur nationalité ;

2° Certificat de radiation de la liste électorale de leur résidence antérieure ;

3° Récépissé du changement de domicile attestant que les demandeurs habitaient Wattrelos avant le 1er Octobre 1935 (ceux qui ont effectué un changement de domicile ne sont pas astreints à une résidence de six mois et peuvent se faire inscrire de suite).

Tout citoyen non inscrit ne pourra prendre part aux votes qui pourraient avoir lieu en 1936 et toute demande de cartes électorales émanant de citoyens non inscrits sera irrecevable.

Afin d'éviter les réclamations qui se produisent au moment des élections, tout citoyen doit, dès maintenant et au plus tard, avant le 4 Février minuit, réclamer son inscription sur la liste électorale de 1936 ou s'assurer de son inscription.

Les électeurs déjà inscrits sur les listes et qui ont changé d'adresse ou de section sont priés de faire opérer les rectifications dans le plus bref délai.

AVEZ-VOUS ACHETÉ NOTRE

ALMANACH

Il est complet et contient :

Le Calendrier du Jardinier.

L'organisation politique de notre région.

Les Fêtes à souhaiter.
Des contes. — Des nouvelles.
Des bons mots — Des charades.

Les tarifs postaux en vigueur.

Les foires et marchés de la région.

Une chronique médicale.

Des conseils sur la pêche.

Des recettes pratiques, de cuisine. etc., etc...

EN VENTE PARTOUT

1 fr. 75

STATISTIQUE DES OPERATIONS DU SERVICE DE L'ABATTOIR DURANT L'ANNÉE 1935

Animaux sacrifiés : Bœufs, 767 (314.470 kg) ; Vaches 224 (91.640 kg.) ; Taureaux, 83 (34.355 kg.) ; Veaux, 88 (5.280 kg.) ; Porcs, 1.162 (75.530 kg.) ; Moutons, 48 (960 kg.) ; Chèvres, 2 (40 kg.) ; Chevaux, 35 (12.346 kg.).

Le nombre des animaux sacrifiés à l'abattoir public de Wattrelos, pendant l'exercice 1935, s'élève à 2.409, soit l'ensemble de 534.621 kg. de viandes, dont 234.575 kg. consommés à Wattrelos et 300.046 kg. sortis de la Ville. Dans le poids total, la viande de cheval représente 12.346 kg. D'autre part, il a été introduit à Wattrelos, venant la plus grande partie des abattoirs de Roubaix et de Tourcoing, 1.041.500 kg de viandes foraines, portant ainsi la consommation à 1.276.075 kg. de viandes.

Saisies : le service d'inspection de l'abattoir a saisi 1.282 fr. de viande et abats impropres à la consommation, savoir : 1° Saisies pour tuberculose, 1 saisie partielle 170 kg., 5 saisies de poumons et abats, 85 kg. poids total des saisies pour tuberculose, 255 kg. ; 2° Saisies pour causes diverses : 4 saisies totales (2 vaches et 2 veaux), 510 kg., saisies de poumons et abats, 517 kg., poids total des saisies pour causes diverses, 1.027 kg.

La fraude. — Des douaniers de la brigade du Bureau de Leers gauche, ont remis à la gendarmerie pour être transféré à la Maison d'Arrêt de Lille, le nommé Paul Gautier, âgé de 54 ans, tisserand, sans domicile fixe, rencontré avec 10 kilos de tabac étranger.

Pour le timbre antituberculeux. — Les sociétés locales ci-après ont fait parvenir leur souscription au comité : Amicale de l'école de la Baillerie, 20 frs ; Gymnastique « La Gauloise » (2e versement), 30 frs. Remerciements.

Le comité annonce qu'un grand concert sera donné le 15 février avec le concours de la Musique municipale et le Cercle Portier, au profit de l'œuvre.

Bureau de Bienfaisance. — Par arrêté en date du 31 Décembre 1935, M. le Préfet du Nord a maintenu en fonctions pour 4 ans, M. Alfred Salembier, membre sortant du Bureau de Bienfaisance.

Déclarations de salaires. — La population est informée que des feuilles de déclarations de salaires sont à sa disposition à la Mairie, 1re galerie, Bureau des renseignements.

Consultations de nourrissons. — Demain jeudi, à 9 h. à l'école de filles de la rue de Tourcoing et à 14 h. 30 à l'école de la rue de la Baillerie.

Amicale du Plouys. — Les basketteurs du Plouys se rendent dimanche au autocar à Sallaumines. La voiture partira de l'école à 11 h. 30. Les personnes désirant accompagner l'équipe n'auront qu'à verser la somme de 7 fr.

Union Chorale. — Demain jeudi, à 19 h. 30, au siège, répétition obligatoire ; étude du programme en vue du 50e anniversaire.

Aux accordéonistes de la société l'Avenir. — Répétition aujourd'hui à 19 h. 30 au siège, 52, rue des Champs, présence indispensable. Questions concernant le banquet.

Chorale Saint-Vincent de Paul. — Aujourd'hui mercredi à 20 h., répétition pour les ténors et basses, demain jeudi, répétition pour les jeunes filles.

A la Gauloise. — Nous apprenons que la médaille d'honneur de l'Education Physique vient d'être décernée à M. Henri Verhée, vice-président de cette Société. Entré à La Gauloise en 1904, M. Verhée en est le vice-président depuis 17 ans, fonctions dans lesquelles il apporte le plus grand dévouement et une belle activité.

Basket-ball. — Amicale du Plouys. — En déplacement dimanche 19 janvier à Sallaumines, l'A.P.W. espère bien se racheter de sa récente défaite. Les supporters qui voudront accompagner l'Amicale dans ce déplacement sont avisés qu'un autocar partira du Plouys à 11 h. 30. Le coût du voyage est fixé à 7 fr.

CROIX

La statistique des étrangers. — Les mesures prises par le gouvernement vis-à-vis des étrangers pour les éliminer peu à peu des usines de la région et atténuer ainsi, dans une faible mesure sans doute, le chômage des Français, n'ont pas eu une bien grande répercussion sur la population de Croix. Il réside toujours dans la commune 3.097 étrangers sur une population de 20.650 habitants. On en comptait en 1934 3.281, dont 1.747 hommes, 1.165 femmes et 369 enfants, soit une diminution de 184 unités. Cette différence se porte surtout sur la contingent des Belges et des Polonais : 74 belges et 100 polonais ont regagné leur patrie. Ces deux nationalités n'en continuent pas moins à fournir le gros du contingent ; les Belges arrivent en tête avec 2.278, suivis des Polonais avec 467 unités ; on note ensuite 117 Britanniques, 47 Hongrois, 70 Italiens, 13 Portugais, 15 Tchèques-Slovaques, 12 Russes réfugiés, 11 Suisses, 7 Espagnols, 6 Allemands, 7 Luxembourgeois, 4 Américains, 3 Yougoslaves, 2 Danois, 1 Roumain. Soit un total de 1.747 hommes, 1.128 femmes, 339 enfants, représentant 17 nationalités différentes.

Ajoutons que le nombre des Belges, qui est en diminution depuis ces dernières